



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES YVELINES

Direction de la Réglementation et des Elections
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Préfecture de SEINE-ET-MARNE

Préfecture des HAUTS-DE-SEINE

Préfecture du VAL D'OISE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE INTERPREFECTORALE

Une enquête publique interpréfectorale sera ouverte

du jeudi 16 février 2017 au samedi 18 mars 2017 inclus à 12 heures soit une durée de 31 jours consécutifs, dans les mairies d'Aubergenville, Buchelay, Carrières-sur-Seine, Epone, Flins-sur-Seine, Gargenville, Guerville, Houilles, Issou, Les Mureaux, Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Mezières-sur-Seine, Poissy, Saint-Germain-en-Laye, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet et Villennes-sur-Seine (78), Gretz-Armainvilliers (77), Nanterre (92), et Bezons (95), sur la demande d'autorisation présentée au titre du code de l'environnement, par SNCF-RESEAU, 22-28 rue Joubert 75009 PARIS, en vue du prolongement vers l'ouest du R.E.R E, de Nanterre (92) à Mantes-la-Jolie (78), (projet EOLE 2).

L'opération est soumise à autorisation sous les rubriques suivantes de la nomenclature « Eau » : **1.2.2.0, 2.1.5.0, 3.1.1.0, 3.1.2.0, 3.1.4.0, 3.1.5.0, 3.2.1.0, 3.2.2.0.**

La commission d'enquête désignée est présidée par monsieur **Pierre BARBER**, consultant en énergie, environnement et déchets (E.R), et composée de messieurs Yves MAËNHAUT, ingénieur en ingénierie de réseau (E.R), et Joël EYMARD ingénieur en chef Aéroports de Paris (E.R), membres titulaires et de monsieur Reinhard FELGENTREFF, gérant de société industrielle (E.R) membre suppléant.

Pendant le délai d'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation dans les communes précitées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser directement par écrit au président de la commission d'enquête à la mairie de Mantes-la-Jolie, 31 rue Gambetta 78200 MANTES-LA-JOLIE, siège de l'enquête.

Un registre électronique sera également disponible à l'adresse suivante : <http://enquetepublique-rer-eole-dossierloisurleau2.fr/>

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations lors des permanences qu'il assurera dans les mairies aux dates et heures ci-après :

Mantes la Jolie (siège de l'enquête)

Lundi	20	février	2017	de	14h00	à	17h00
Mardi	7	mars	2017	de	16h00	à	19h00
Samedi	18	mars	2017	de	9h00	à	12h00

Les Mureaux

Mercredi	22	février	2017	de	14h30	à	17h30
Jeudi	2	mars	2017	de	14h30	à	17h30
Samedi	11	mars	2017	de	9h00	à	12h00

Mézières-sur-Seine

Vendredi	24	février	2017	de	14h00	à	17h00
Mercredi	1 ^{er}	mars	2017	de	14h00	à	17h00
Samedi	11	mars	2017	de	9h00	à	12h00

Poissy

Vendredi	17	février	2017	de	14h30	à	17h30
Samedi	25	février	2017	de	9h00	à	12h00
Jeudi	16	mars	2017	de	16h00	à	19h00

Gretz-Armainvilliers (77)

Lundi	20	février	2017	de	14h00	à	17h00
Samedi	18	mars	2017	de	9h00	à	12h00

Nanterre (92)

Jeudi	9	mars	2017	de	14h30	à	17h30
Lundi	13	mars	2017	de	14h00	à	17h00
Mercredi	15	mars	2017	de	14h00	à	17h00

Bezons (95)

Jeudi	23	février	2017	de	15h00	à	18h00
Lundi	6	mars	2017	de	15h00	à	18h00
Jeudi	16	mars	2017	de	15h00	à	18h00

Dès réception, la copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera déposée dans les communes du périmètre de l'enquête et de consultation du dossier visées ci-dessus.

Le dossier est également accessible à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000), dans les préfectures de la Seine-et-Marne, des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise et sur le site internet de SNCF Réseau à l'adresse <http://www.rer-eole.fr>

Il sera consultable sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de Mr. GRUZ, SNCF- Réseau direction des projets EOLE-NexTEO- 22/28 rue Joubert 75009 PARIS, Tél : 01.53.94.99.54,

courriel : contact@rer-eole.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dans les mairies concernées, en préfecture des Yvelines et sur le site internet www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau, en préfecture de Seine-et-Marne :

www.seine-et-marne.gouv.fr, en préfecture des Hauts-de-Seine : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Eau/Eau-Arretes-et-Enquetes-publiques-Eau>, en préfecture du Val d'Oise : www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-nuisances/Milieus-naturels/Eau, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les préfets des Yvelines, de Seine-et-Marne, des Hauts-de-Seine, et du Val d'Oise statueront par arrêté sur la demande d'autorisation. Le présent avis est consultable sur les sites internet des préfectures des Yvelines de Seine-et-Marne, des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise.

